

L'UPEM et l'UPEC annoncent la création d'une nouvelle université au 1er janvier 2017

Les conseils d'administration de l'UPEM et de l'UPEC, réunis respectivement les 26 et 27 juin 2014, ont approuvé le principe, les modalités et le calendrier de création de la nouvelle université au 1er janvier 2017.

Le jeudi 26 juin, le conseil d'administration de l'UPEM s'est prononcé en faveur de la création d'une nouvelle université avec 17 voix pour, 5 voix contre, 1 nul sur 23 votants. A l'UPEC, le oui l'a également emporté le vendredi 27 juin avec 22 voix pour, 3 voix contre, 4 absents sur 29 votants.

Les deux présidents, Gilles Roussel et Luc Hittinger avaient reçu mandat en février dernier, de leur conseil d'administration respectif pour « travailler à la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'Est francilien »

Depuis, une démarche de concertation mobilisant les personnels et les étudiants a été menée au sein des deux universités.

Les engagements pris par les deux présidents

D'ores et déjà, les deux présidents se sont engagés à :

- construire la nouvelle université dans le cadre de la COMUE pour enrichir la recherche et les écoles doctorales et les faire rayonner au niveau international ;
- se positionner, en matière de formation, au plus près des usagers et faire de la nouvelle université le premier pôle de formation en alternance et tout au long de la vie;
- considérer comme une base substantielle et solide du projet le travail effectué ces derniers mois par les équipes des deux universités, tant en matière de formation que de recherche;

Les présidents s'engagent auprès des personnels d'établissements sur :

- l'association large de la communauté et des instances au processus de construction de la nouvelle université et la validation des étapes clés devant les instances compétentes ;
- l'absence de mobilité géographique contrainte, provoquée directement par l'opération de fusion ;
- l'affirmation, qu'à budget constant, la création de la nouvelle université n'entraînera pas de diminution du nombre d'emplois;
- la candidature des deux présidents lors des prochaines élections pour porter le projet commun jusqu'à la création du nouvel établissement.

Les prochaines étapes

La création institutionnelle de cette nouvelle université interviendra au 1er janvier 2017. Sa mise en œuvre se poursuivra jusqu'à la fin du contrat de site, soit fin 2019.

La prochaine étape concernera l'élaboration collective d'un projet d'établissement qui fixera les principes fondateurs de la nouvelle université dans les domaines de la formation, de la recherche, de la vie universitaire, de la gestion des ressources humaines, et de la gouvernance. Des groupes de travail UPEM /UPEC, représentatifs des différentes populations, activités et structures seront chargés de concevoir et mettre en place la future organisation de l'établissement.

A propos de l'UPEM et de l'UPEC

Les deux universités comptent d'ores et déjà en commun sept laboratoires de recherche, leurs écoles doctorales au niveau d'Université Paris-Est, un IAE, une Ecole d'urbanisme, trois labex... et travaillent depuis 2 ans sur une offre de formation commune en licence et en master.

Dans cette continuité, l'ambition de la nouvelle université est de proposer une offre de formation et de recherche cohérente, pluridisciplinaire et innovante sur un même territoire, répondant aux attentes des étudiants et des personnels et ainsi de renforcer l'attractivité et la visibilité nationale et internationale de ce nouvel établissement. Ce dernier, qui réunira près de 41 000 étudiants et 5 600 enseignants et personnels administratifs, jouera ainsi un rôle majeur dans le développement de l'enseignement supérieur et de recherche de l'Est parisien.

CONTACTS

UPEC

Bénédicte RAY - LE CORRE

Direction de la communication -

Relations Presse

benedicte.ray@u-pec.fr

01 45 17 44 95 - 06 13 02 55 98

www.u-pec.fr

UPEM

Sandrine DIAGO

Responsable communication

sandrine.diago@u-pem.fr

06 25 11 67 61

www.u-pem.fr